

## COMPTE RENDU

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

9ème séance de l'année

**Monsieur L. RUSSIER, Maire de Saint-Denis**, ouvre la séance à 19h30

Il a procédé à l'appel des membres présents et à la vérification des mandats :

**PRESENTS à l'ouverture de la séance:**

*Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SONT ARRIVES APRES L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

*Madame Marion ODERDA, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur David PROULT  
Madame Maud LELIEVRE*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET, Monsieur Stéphane PRIVE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Zorha HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Michel RIBAY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Madame Kola ABELA, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Madame Fatima LARONDE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Julien COLAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA*

**Monsieur L. RUSSIER, Maire de Saint-Denis,**

➤ **Propose de désigner, D. Helle, Secrétaire de séance**  
Approbation du Conseil

*Arrivée de Marion ODERDA, Silvia CAPANEMA*

**A-1–Monsieur Laurent RUSSIER, Maire,** demande au Conseil d’adopter un vœu relatif à l'appartenance au SEDIF et à la gestion publique de l'eau sur le territoire de Plaine Commune et de Saint-Denis

**Ouverture de Séance par Laurent RUSSIER, maire, explicitant la nécessité de ce conseil extraordinaire.**

Bonsoir à toutes et tous,

J’ai souhaité convoquer ce Conseil municipal extraordinaire sur la gestion de l’eau, car l’eau est une ressource essentielle pour l’avenir de notre territoire.

L’eau est un bien commun à l’humanité. Elle est indispensable à la vie. Elle est stratégique pour la santé de nos habitants, pour leur vie quotidienne et pour le développement durable de notre Ville.

L’eau est finalement à la confluence de nombreux enjeux sociaux, économiques et écologiques à Saint-Denis. Elle ne peut pas être considérée comme une simple marchandise, échappant au contrôle des citoyens. C’est pourquoi je me félicite de la manière dont les collectifs citoyens de Saint-Denis et les élus de la municipalité ont réussi à se l’approprier.

Ce conseil municipal est le résultat de différents débats menés notamment par les collectifs citoyens comme le collectif Eau publique à Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis.

Je pense tout particulièrement au débat public large, sur le thème de la gestion publique de l’eau, organisé par la Ville le 14 octobre dernier à la Bourse du Travail. Suite aux mobilisations citoyennes et aux intervenants, ce débat a permis de rassembler un grand nombre de Dionysiennes et Dionysiens et de montrer l’ouverture de la municipalité à la discussion et au débat.

Tous ces échanges et cette volonté d’avancer sur le sujet de la gestion publique directe de l’eau, nous ont menés à ce conseil municipal extraordinaire. Un conseil municipal nécessaire pour affirmer la position de la Ville de Saint-Denis avant le vote du Conseil de Territoire de Plaine Commune du 19 décembre sur la ré-adhésion ou non au Syndicat des Eaux D’Ile de France

Il était donc important de remercier tous les protagonistes et acteurs qui ont accompagné la Ville de Saint-Denis dans cette mobilisation.

Ce soir un vœu sera soumis au vote. Un vœu qui traduit l’investissement de la Ville mais également des associations dans le débat autour de la gestion publique de l’eau et de l’adhésion éventuelle de Plaine Commune au SEDIF.

**Il rappelle les conclusions du vœu.**

**Le maire présente les intervenants:** Laurent SERVIERE, Claudie GILLOT-DUMOUTIER, du collectif EAU; Jean-Claude OLIVA, de la Coordination Eau Ile de France; Nelly ANGELE: CNL; Martine TIERCELIN (Conseil de Développement Plaine Commune); Jean-Jacques CLEMENT de la France Insoumise.

**Il propose une suspension de séance pour entendre les intervenants, approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal.**

*Arrivée de D. PROULT*

## **Prise de parole des intervenants**

### **Reprise de la séance du conseil municipal :**

#### **Intervention des élus suivants :**

Madame GEYRES

Monsieur GODEFROY

Monsieur CARO

Madame RANGUIN

Madame BELIN

*Arrivée de Maud LELIEVRE*

*Départ de H. REBIHA (mandat à F. HAYE), B. GEYRES (mandat à M. ROGERET)*

Monsieur DELACROIX

Madame DIEZ-SOTO-DIEZ

Madame BOUGHILAS

Monsieur RUSSIER

Monsieur MESSAOUDENE

Monsieur HUET

Monsieur CHIBANE

Monsieur GODEFROY

**Vote du vœu relatif à l'appartenance au SEDIF et à la gestion publique de l'eau sur le territoire de Plaine Commune et de Saint-Denis :**

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 06 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 19 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT,*  
*Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,*  
*Madame Martine ROGERET, Madame Kola ABELA, Madame Conception*  
*DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS,*  
*Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY,*  
*Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,*  
*Madame Delphine HELLE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER,*  
*Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX,*  
*Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT,*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH donne pouvoir à*  
*Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE donne pouvoir à Madame*  
*Jaklin PAVILLA, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Monsieur Bally*  
*BAGAYOKO, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Fabienne*  
*SOULAS donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Zorba HENNI-GHABRA*  
*donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Michel RIBAY donne pouvoir à Madame*  
*Raphaële SERREAU, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Madame Kola ABELA, Madame Adeline*  
*ASSOGBA donne pouvoir à Madame Fatima LARONDE, Madame Monique SOURON donne*  
*pouvoir à Madame Marion ODERDA, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice*  
*RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia*  
*BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX,*  
*Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**SONT PARTIS AVANT LA LEVEE DE LA SEANCE**

*Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE,*  
*Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Martine ROGERET*

**ABSENTS :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Julien COLAS, Madame Chérifa*  
*ZIDANE, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane*  
*ROMANA*

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence « eau et assainissement » est une compétence obligatoire de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune,

Considérant que sur le territoire de Plaine Commune cette compétence est exercée par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) qui a confié sa gestion via une délégation de service publique à l'entreprise Véolia,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5219-5 du Code général des collectivités territoriales, Plaine Commune sera retiré de plein droit du SEDIF au 31 décembre 2017 sauf délibération contraire,

Considérant les mobilisations citoyennes présentes sur notre territoire et la demande croissante d'habitants de notre ville en faveur d'une gestion publique de l'eau,

Considérant le débat public organisé par la Ville de Saint-Denis le 14 octobre 2017 à la Bourse du Travail sur la question de la gestion publique de l'eau et de l'adhésion éventuelle au SEDIF,

Considérant que l'eau n'est pas une marchandise, qu'elle est indispensable à la vie et qu'elle devient une ressource de plus en plus précieuse et rare du fait du changement climatique,

Considérant qu'il est nécessaire que l'eau, en tant que bien fondamental, puisse être gérée démocratiquement en prenant en compte l'intérêt général de l'ensemble des usagers,

Considérant que dans ce cadre, un retour à une gestion publique de l'eau, au plus tard en 2022 doit être recherché,

Considérant que, suite à la mobilisation de la Ville de Saint-Denis, de plusieurs autres municipalités et de collectifs d'habitants, les présidents des EPT Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre et Plaine Commune ont négocié avec le SEDIF et trouvé un accord politique le 20 octobre dernier permettant d'assurer la continuité de la gestion de l'eau dans les conditions actuelles sans contrepartie financière pour les EPT ne souhaitant pas ré-adhérer au SEDIF ni changement des conditions d'abonnement pour les usagers pour une durée de deux à trois ans.

Considérant la nécessité impérieuse que l'EPT Plaine Commune, les deux autres EPT concernés ainsi que toutes autres villes souhaitant un retour à une gestion publique de l'eau mènent conjointement et en toute indépendance des opérateurs privés du secteur, les études sur les modalités techniques, financières, juridiques et administratives d'un retour en régie publique dans les plus brefs délais,

Considérant la volonté de la Ville de Saint-Denis d'associer pleinement au suivi de ces études associations et collectifs citoyens,

Considérant que l'alinéa 2 de l'article L.5211-61 du CGCT prévoit bien la possibilité d'une adhésion partielle (pour partie seulement du territoire) à un syndicat mixte,

#### **Le Conseil Municipal de Saint-Denis :**

- Se prononce solennellement pour le passage à une régie publique de l'eau, moyen d'assurer un contrôle démocratique des populations sur ce qui constitue un bien commun vital pour tous,
- Demande au Conseil de Territoire de Plaine Commune de ne pas ré-adhérer au SEDIF, ou de ne pas inclure le territoire de Saint-Denis en cas de ré-adhésion de l'EPT,
- Demande au Président de Plaine Commune d'engager dès 2018, des études indépendantes sur les modalités (techniques, juridiques, financières et administratives) de mise en place d'une régie publique de l'eau, conjointement avec les EPT Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre,
- Demande au Président de Plaine Commune qu'un comité de pilotage de ces études soit mis en place et ouverts aux élus des villes (représentant l'ensemble des groupes politiques), aux associations et aux collectifs d'habitants,
- Demande au Conseil de Territoire de Plaine Commune de conclure avec le SEDIF une convention bipartite organisant la continuité du service public de l'eau assurant au minimum les mêmes conditions pour les usagers qu'actuellement,
- Demande aux représentants des villes de Plaine Commune au SEDIF de continuer à se mobiliser pour la baisse des tarifs de l'eau.

#### **Vote à main levée :**

Nombre de votants: 49

Pour 41

Contre: 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

**Monsieur RUSSIER, Maire**, informe le conseil qu'il a reçu une question d'actualité déposée par Monsieur CARO, relative aux menaces qui pèsent sur le financement de la gare devant desservir les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, dans le cadre du Grand Paris Express.

### QUESTION D'ACTUALITÉ

*(En application de l'article 3-11 du règlement intérieur du conseil municipal) :*

« Tout dernièrement, les maires de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil ainsi que des personnalités de ces villes ont alerté l'opinion sur les menaces qui pèsent sur le financement —et donc la réalisation— de la gare devant desservir ces communes dans le cadre du Grand Paris Express.

Ils expliquent, que je cite : *« Cela fait 20 ans que Clichy-sous-Bois et Montfermeil se battent pour en finir avec cet isolement. Le projet de Grand Paris Express a enfin apporté une réponse avec la création de la ligne 16 qui raccorde le territoire au métro. La société du Grand Paris a promis cette ligne pour 2023 avec, notamment, l'arrivée espérée des JO. Nous y avons cru et nous avons salué les JO. deux fois plus que tout le monde car, la victoire de Paris, c'est bien sûr cette immense fête sportive mais c'est aussi l'assurance de voir le métro du Grand Paris Express s'arrêter à Clichy-sous-Bois et Montfermeil. »*

Mais aujourd'hui ils crient à la trahison. Car ils ont appris *« par la presse que la ligne 16 du métro du Grand Paris Express pourrait être remise en question du fait même du coût des Jeux Olympiques. »* Et qu'alors que *« la candidature de Paris JO 2024 s'est servie de la Seine-Saint-Denis, de nos villes et de nos quartiers, pour donner du sens à son projet et convaincre les membres du Comité international olympique (...) nous sommes trahis. »*

Cette volte-face de l'État interpelle directement notre ville.

À Saint-Denis nous sommes en effet bien placés pour savoir combien la dynamique des Jeux peut dynamiser un territoire et accélérer les projets.

Nous ne pouvons pas admettre que dès le lancement de la préparation des JO 2024 l'État commence à revenir sur sa parole. Car qu'advient-il dans les années à venir de nos propres projets ? Ne pas être solidaire aujourd'hui de nos voisins de Clichy et Montfermeil préparerait des reniements dans les années à venir, que notre ville aurait à subir directement. Je pense en particulier de la traversée des voies de chemin de fer entre la Plaine et Peyel...

Pour cette seule raison déjà, nous ne pouvons rester indifférents au sort qui est réservé à nos voisins de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Au-delà je vois aussi deux autres raisons pour affirmer notre solidarité :

- La première est que la ligne 16 qui doit désenclaver Clichy et Montfermeil, nous relie à ces villes. Elle doit permettre en particulier de faciliter le transport des salariés qui y habitent et viennent travailler sur notre bassin d'emploi et en particulier à la Plaine. Elle contribue aussi à réduire l'utilisation de l'automobile dans les déplacements domicile travail. Elle nous aidera à agir sur nos problèmes de stationnement et à réduire la pollution atmosphérique générée par les automobiles.

- La seconde raison est que pour se défendre, pour défendre les intérêts des milieux populaires de nos communes, les villes de la Seine-Saint-Denis ne sont fortes que quand elles avancent ensemble.

Aussi je vous demande :

- Que lors du conseil municipal du 30 novembre, un vœu de notre conseil municipal soit voté pour affirmer avec Clichy-sous-Bois et Montfermeil que le financement des JO 2024 ne doit en aucun cas se faire au détriment de celui du Grand Paris Express. Et que les lignes 16 et 17 ne soient pas remises en cause.

Je me tiens à la disposition des groupes du conseil municipal, si vous le souhaitez, pour rédiger ce vœu.

- Enfin, avec ce vœu, notre conseil pourra demander à nos représentants à Plaine Commune d'en adopter un similaire en soutien aux établissements publics territoriaux du nord-est du département. »

### **Réponse de Monsieur RUSSIER, Maire :**

<b>Réponse à la question d'actualité de Monsieur Philippe Caro, conseiller municipal, sur un « sujet d'intérêt local »</b>
--

En application de l'article 3-11 du règlement intérieur du conseil municipal

\*\*\*

Depuis quelques semaines, des rumeurs circulent sur la réalisation et le respect du calendrier de la Ligne 16 du Grand Paris Express dont la mise en service était prévue pour 2023-2024. Ces rumeurs ont par ailleurs été infirmées par le Président Macron, en déplacement le lundi 13 novembre à Clichy-sous-Bois, ville directement impactée d'un éventuel retard de la ligne 16. « *L'Etat respectera ses engagements* » a-t-il déclaré.

La remise en cause de ce calendrier, si elle était avérée, serait tout à fait inacceptable. Comme j'ai pu l'exprimer au *Parisien* du 13 novembre dernier, si l'abandon ou le report de la Ligne 16 ne remettrait pas en cause la gare de Saint-Denis Pleyel (qui doit accueillir les lignes 14, 15 et 17), il aurait des conséquences dramatiques pour les Séquano-Dionysiennes et Dionysiens qui souhaitent rapidement traverser le département sans pour autant passer par Paris.

Les lignes 15, 16 et 17 fonctionnent selon moi, comme un tout, indissociables les unes des autres.

- La ligne 15 permettra de relier les grands centres administratifs de la Seine-Saint-Denis : St-Denis, Bobigny.
- La ligne 17 reliera tous les grands bassins d'emplois de la Défense à Saint-Denis et à l'aéroport Charles de Gaulle en passant par le Bourget.

- Et enfin la ligne 16 permettra de relier les Villes du département, entre elles, sans passer par Paris. C'est selon moi le projet phare du Grand Paris Express, un projet utile et nécessaire à des milliers d'habitants du 93.

Aussi, un retard ou un abandon dans la réalisation de ces lignes seraient une remise en cause directe du droit à la mobilité. Or nous le savons, la mobilité est indispensable pour favoriser l'autonomie, l'accès à l'éducation, à la formation et au travail, ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs auxquels chacun a droit, que nous habitons Paris, Saint-Denis, Clichy-Sous-Bois ou Montfermeil.

En revanche, je refuse de mêler ces rumeurs de retards de calendrier à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et Saint-Denis en 2024 et d'opposer des territoires qui ont tant besoin du Grand Paris Express. Accélérateurs de grands projets urbains, les JOP2024 auront des retombées pour les Séquano-Dionysiens.

Les déclarations du Président Macron tendent à nous rassurer sur la réalisation, dans le calendrier initial, des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express. Avec les Maires d'Ile de France, je resterai attentif à toutes modifications concernant les travaux et la mise en service du « Super Métro », comme je m'y suis engagé dans un courrier au Président de la République, co-signé par de nombreux maires. Si nécessaire, nous réfléchirons aussi à l'approbation d'un vœu et à toutes les mobilisations qu'il conviendra de mener communément aux autres villes concernées et au territoire de Plaine Commune.

***Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis :***

- Informe que la prochaine séance est fixée au 30 novembre 2017
- Lève la séance à 22h00